



VILLE DE

LA TRINITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale des services

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230411-ARRETE_230244-AI



ARRÊTÉ MODIFICATIF

N° 23.02.44

Modifie l'arrêté n°20.06.11

**Portant délégation de fonctions à
Monsieur Jean-Paul GENIEYS
Sixième Adjoint**

LE MAIRE DE LA TRINITÉ,

- **VU** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints,
- **VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, constatant l'élection de Monsieur Jean-Paul GENIEYS, en qualité de Sixième Adjoint au Maire,
- **VU** la délibération en date du 28 mai 2020, fixant le nombre d'Adjoints à neuf,
- **VU** l'arrêté n°20.06.11 en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Paul GENIEYS, Sixième Adjoint au Maire en matière de FINANCES.
- **CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de modifier les délégations de fonctions à Monsieur Jean-Paul GENIEYS, Sixième Adjoint au Maire,

ARRÊTE

- **Article 1 :** Monsieur Ladislav POLSKI, Maire de la Ville de La Trinité, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à **Monsieur Jean-Paul GENIEYS**, en sa qualité de Sixième Adjoint au Maire en matière de **FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS**.
- **Article 2 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Monsieur Jean-Paul GENIEYS.
- **Article 3 :** Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature. Tous documents signés par Monsieur Jean-Paul GENIEYS, dans le cadre de la présente délégation de fonctions seront signés : *Monsieur Jean-Paul GENIEYS, Adjoint Délégué*.
- **Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de la légalité et à Monsieur le Trésorier.

Spécimen de signature

L'Adjoint délégué,

Monsieur Jean-Paul GENIEYS

Notifié le

11 AVR. 2023

Fait à LA TRINITE, le **7 AVR. 2023**

Le Maire,

Ladislav POLSKI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification.